

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1029 07/10/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date de publication
7 octobre 1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Le Ber (Victor), commis principal de 2e classe, rentrant de congé, est remis à la disposition du Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis pour compter du 26 septembre 1952, jour de son arrivée à Djibouti. Il est désigné pour remplir les fonctions de chef de comptabilité à la Trésorerie, à compter du 1er octobre 1952, en remplacement de M. Schmidt (Jean), commis principal de 4e classe.